

BUDGET 2004 :

## la part du lion comme toujours, pour l'éducation

Le projet de loi des finances pour l'année 2004 qui s'élève à 132 milliards 238 millions 10 000 ouguiya a connu une augmentation de 10 milliards 993 millions 10 ouguiya par rapport à l'année dernière.

Le secteur de l'éducation considéré à juste titre comme la locomotive du développement a bénéficié comme d'habitude d'un bon pactole. C'est ainsi que rien que dans le domaine de la formation une enveloppe de 365 millions d'ouguiya sera dégagée pour le recrutement de 816 enseignants dans les divers ordres. Des ressources supplémentaires viendront donc s'ajouter à celles mobilisées pour l'application du plan décennal de l'éducation (2001-2010) financé à coup de milliards. Mais malheureusement cet effort énorme de l'Etat, tous ces investissements n'arrivent toujours pas à sortir ce secteur de la léthargie dans laquelle il se complait depuis belle lurette.

Malgré la fameuse réforme qui était censée l'aider à sortir la tête de l'eau, il n'en continue pas moins de s'enfoncer dans la nullité et d'aller à la dérive.

En effet, si l'argent est bien là et en quantité plus que suffisante, il contribue plus à engraisser les "responsables" (directeurs centraux, chefs d'éta-

blissements...) qu'à assainir des écoles devenues méconnaissables.

Si depuis 2001 tous les établissements scolaires nationaux (primaires et secondaires) disposent de budgets substantiels obtenus annuellement, les choses n'en continuent pas moins de suivre leur cour normal et aucune amélioration notable n'a été jusque-là enregistrée.

Avant la mise en place de ce plan décennal, l'établissement secondaire le mieux loti du pays avait un budget qui n'atteignait même pas 200.000 UM par an. Aujourd'hui par contre, le plus petit collège dispose d'un budget de plusieurs centaines de milles, quant aux grands établissements, ils ont jusqu'à quatre ou cinq millions d'ouguiya par an, une véritable aubaine pour le chef d'établissement, poste qui devient du coup très convoité.

Quand on sait que cet argent mis à la disposition du chef d'établissement, il en dispose comme il l'entend et il n'a de compte à rendre à personne, on ne peut que crier au scandale devant tant de légèreté et de laisser aller. C'est ainsi que cet argent, initialement destiné à améliorer les conditions d'études et à encourager le corps enseignant, finit le plus souvent dans les poches du directeur qui, après avoir gratifié

les autorités locales (wali, hakem, trésorier, percepteur...), aura les coupées franches pour bouffer tout le reste sans autres formes de procès.

Certains directeurs, et ils sont très peu nombreux, distribuent à leur personnel quelques rares billets n'excédant généralement pas un ou deux mille, pour rester en paix avec leur conscience ; les autres par contre, s'accaparent du butin, n'en font qu'à leur tête et le dilapident sans scrupules comme s'il s'agissait d'un patrimoine personnel ou d'un héritage légitimement acquis.

Cette situation anarchique doit être combattue par le MEN qui n'a pas le droit de jeter l'argent du contribuable par la fenêtre. Les budgets des établissements doivent être bien gérés et servir à quelque chose. Il est révoltant et tout à fait inadmissible que des fortunes se bâtissent sur le dos des pauvres élèves et des pauvres enseignants pour le compte de qui des sommes colossales sont débloquées chaque année, sommes dont ils ne voient même pas la couleur.

Le MEN doit suivre cet argent de près et veiller à ce qu'il profite à l'école et à tous les acteurs de la chaîne éducative.

**BAKARI GUEYE**